XII· ANNÉE — N° 3880 — SAMEDI 27 JUILLET 1901

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII·
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

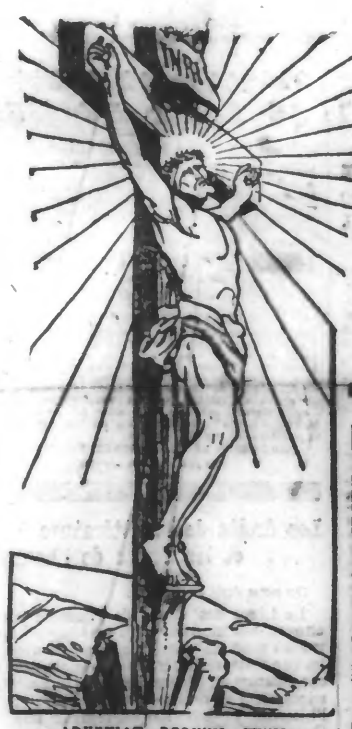

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

Un télégramme du ministre de la Marine autorise le général Voyron à quitter la Chine par le bateau du 15 août. — Le général Voyron remettra le commandement au général Sucillon.

×

M. Stéphen Pichon, notre ancien ambassadeur à Pékin, est arrivé aujourd'hui à Paris, en compagnie de Mme Pichon.

×

M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, accompagné de sa famille, s'embarque demain à Marseille pour reprendre son poste.

×

L'ex-reine Ranavalo, arrivée aujourd'hui à Marseille, venant de Bordeaux, retourne à Alger.

×

La quatrième séance publique du Congrès de la tuberculose, à Londres, a été remplie par une savante discussion sur la nouvelle théorie du Dr Koch, qui a été surtout combattue par les vétérinaires anglais.

Dans la soirée, le roi a reçu les membres étrangers de ce Congrès et s'est entretenu longuement avec eux.

En même temps, à la Chambre des Communes, le ministre de l'Agriculture déclarait qu'il était impossible de proposer aucune mesure législative contre la tuberculose, tant que les savants ne seraient pas d'accord sur son évolution.

×

Des nouvelles graves arrivent de Mongolie où se trouve le prince Tuan et où 2000 chrétiens sont sur le point de mourir de faim.

Le nouveau vicaire apostolique, Mgr Bermyn, a demandé des secours, des armes, des munitions et des soldats au ministre de France à Pékin.

×

La République du Chili a un nouveau président : M. Germain Riesco, qui remplace M. Errazuriz, récemment décédé.

LE SACRE DE MGR CANAPPE

Le sacre de Mgr Canappe évêque du de la Guadeloupe, a eu lieu, hier jeudi 25 juillet, à la cathédrale de Rouen, où se pressait une assistance considérable.

Le prélat consécrateur fut S. G. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, assisté de Mgr Dizien, évêque d'Amiens, et de Mgr Le Roy, évêque d'Alinda.

Parmi les prélats présents, on remarquait Mgr Hughes de Rayneau prélat de la Maison du Pape, et Mgr Pryol, Supérieur du Petit Séminaire de Rouen.

La cérémonie a été très majestueuse. Commencée vers 8 heures, elle ne finissait qu'à 11 heures.

MGR ISOARD

Les vicaires généraux d'Annecy, par lettre au clergé du diocèse, ont demandé des prières pour le vénéré Mgr Isoard :

Pendant les vingt-deux années que Mgr Isoard a passées sur le siège de saint François de Sales, ses travaux, ses efforts, comme ses prières et ses exemples n'ont eu qu'un but : la gloire de Dieu et le salut des âmes dont Dieu l'avait fait le Pasteur et le Père. Les tristes jours où nous vivons rendent plus nécessaire encore la direction d'un guide si clairvoyant, si ferme et si expérimenté.

La *Revue du diocèse d'Annecy* annonce aujourd'hui que l'état du vénérable malade s'est amélioré.

LE SECOND VOYAGE

Nous voudrions que tous les abstentionnistes de dimanche dernier pussent entendre les cris de douleur et parfois de colère que nous apporte chaque courrier.

« Faute de cinq voix, notre candidat a échoué, nous écrit un ami. et ces cinq voix, il les aurait eues doublées, si tous ses amis avaient voté. »

Et la lettre désigne nommément douze électeurs qui ont préféré les douceurs de la villégiature ou des bains de mer à l'accomplissement de leur devoir.

Un autre correspondant nous écrit : « Chez nous, sur deux batailles engagées, un radical a passé par la faute des abstentionnistes, dont la responsabilité est écrasante. Un des nôtres n'a passé que tout juste. Il a failli échouer parce que beaucoup de ses amis, trop certains du succès, n'ont pas jugé utile de se déranger de leurs plaisirs. »

Les noms des candidats dont les succès ont été manqués ou compromis de la sorte sont écrits en toutes lettres, ainsi que les noms des amis de la justice et de la liberté qui n'ont pas voulu comprendre que, par leur indolence, ils collaboraient au triomphe de l'iniquité et de l'oppression.

Ces noms sont écrits en toutes lettres. Nous les avons sous les yeux ; et, si nous ne les publions pas, c'est uniquement parce que nous voulons leur épargner des reproches trop justifiés et des remords trop cuisants.

Leurs fautes et nos maux ne justifient que trop les paroles de M. Piou à la réunion de la salle des Agriculteurs de France (1) :

Les partis ont le sort qu'ils méritent

« Si, disait l'orateur, vous tous qui portez au cœur l'amour de votre pays, et voulez défendre votre conscience et votre liberté, *savez vous lever en masse et marcher en rangs serrés*, vous aurez, quelle que soit l'issue de l'élection, accompli une œuvre de salut et de relèvement ; car vous aurez jeté les bases d'un grand parti national qui fera revivre dans notre pays ses vieilles traditions de tolérance, de générosité, de fierté, foulées aujourd'hui aux pieds par les néo-jacobins et les pseudo-socialistes. »

Eh bien ! scrutons nos consciences : Nous sommes-nous levés en masse dimanche dernier ? Avons-nous marché en rangs serrés ?

Nous nous sommes levés en grand nombre, aussi avons-nous remporté des succès ; mais nous ne nous sommes pas levés en masse, aussi avons-nous subi des revers que nous n'aurions pas éprouvés si nous avions marché en rangs serrés.

Nous connaissons l'excuse : il ne s'agissait pas dimanche dernier de la grande bataille.

Le soldat qui déserte à l'heure de l'escarmouche est-il donc un soldat sûr pour le combat décisif ? Ceux qui dirigent la lutte, qui y sacrifient leur repos, leur argent, qui y consacrent leur vie, peuvent-ils donc compter sur eux ?

Les abstentions ne compromettent pas seulement le succès du scrutin ; elles jettent la méfiance dans nos rangs, sèment les ressentiments parmi nous et débandent nos troupes.

Le scrutin du 21 juillet était d'ailleurs plus qu'une escarmouche : il était le début de l'engagement général du mois de mai prochain.

Sur bien des points, il est vrai, il n'y a pas eu lutte : Mais sur tous, la lutte pouvait s'engager à la dernière heure, et si le nombre de nos amis abstentionnistes avait été présumé plus grand par nos adversaires, nul doute qu'elle se serait engagée.

Notre défaut de vigilance aurait ainsi amené un désastre.

En tous cas, sur tous les points où il y a eu ballottage, il y a eu lutte.

Dimanche prochain, on a donc la certitude de ne pas se déranger inutilement.

Le voyage coûte peine, fatigue et argent ? Nous ne l'ignorons pas ; mais la peine subie pour des amis coûte si peu ; la fatigue supportée pour le pays ne compte pas, et l'argent dépensé pour le triomphe de la justice et de la liberté est de l'argent bien placé, car il constitue une assurance contre l'expropriation menaçante de nos droits et de nos biens.

Est-ce bien, du reste, un second voyage, que nous demandons à un grand nombre de nos amis ? Ont-ils fait le premier ? S'ils l'avaient tous fait, beaucoup d'entre eux n'auraient pas à boucler leurs malles pour le scrutin du 28 juillet. Ils auraient remporté la victoire dès le premier jour !

J. B.

(1) Le discours que M. Jacques Piou, député et président du groupe de l'Action libérale, a prononcé, le 5 juillet, à Paris, vient d'être publié en brochure de propagande.

Amis et adversaires liront cette belle page d'éloquence parlementaire qui est en même temps un magnifique programme d'opposition.

Les demandes doivent être adressées à M. le secrétaire général de l'Action libérale, 7, rue Les-Cases, Paris, VII·.

Prix de la brochure *franco* : 1 ex., 0 fr. 10 ; 10 ex., 0 fr. 60 ; 25 ex., 1 fr. 25 ; 1 0 ex., 4 fr. 80.

GAZETTE DU JOUR

« VIVE LA LIBERTÉ ! »

Les Cocule qui sévissent sur notre pays continuent leurs attentats contre la liberté. Le maire de Firminy (Loire) a pris un arrêté interdisant les processions dans cette commune. Il donne pour prétexte que, le 16 juin dernier, des malandrins ont troublé ces cérémonies religieuses. M. le maire serait tout aussi logique en supprimant la propriété parce qu'il y a des voleurs.

A Sergines (Yonne) avait lieu toutes les années, au 6 août, une procession commémorative et cela depuis 1640. Le Conseil municipal radical en a voté l'interdiction sans aucune autre raison que celle de satisfaire une haine aussi anticléricale que stupide. Il paraît, d'autre part, que les intérêts de la commune de Sergines ont plus à souffrir encore que les bonnes traditions de la présence de ces sectaires à la mairie.

LES ACTES RÉPARATEURS

A côté des sacrilèges attentats contre notre foi, contre la liberté du culte, contre les monuments religieux, il est consolant de trouver des actes réparateurs, de voir de vaillants chrétiens affirmer publiquement leurs croyances et répondre aux sectaires par d'éclatantes manifestations religieuses.

A Monceau-le-Neuf (Aisne), plus de 3 000 personnes assistaient à l'érection solennelle d'un calvaire.

« C'était à Monceau, dit la *Semaine religieuse* de Soissons, une joie, un élan unanime de la part de tous les habitants sans exception, élan qui se manifestait par les décorations s'étendant dans chacun des rues de la bourgade. On ne comptait pas moins d'une trentaine d'arcs-de-triomphe, plus beaux les uns que les autres, reliés par des arbustes verts et des guirlandes émaillées de fleurs, oriflammes et draperies.

La procession a été admirable par la bonne tenue des assistants et l'entrain des chants. On peut dire que le pays tout entier assistait à la cérémonie. »

Nos félicitations à la catholique population de Monceau.

LA COLÈRE DE M. RICARD

Le résultat des élections de dimanche dans la Seine-Inférieure, où les ministériels ont subi un échec si retentissant, a mis M. Ricard, l'ancien ministre sectaire, dans une fureur extrême.

Dans une lettre irritée qu'il adresse au *Journal de Rouen*, M. Ricard accuse les congréganistes, et en particulier les « Pères Assomptionistes », d'être la cause de sa déconfiture et de celle de ses amis. Pour une fois nous sommes absolument de l'avis de M. Ricard et nous convenons que par extraordinaire l'ancien ministre de la Justice fait preuve de jugement.

Oui, lui et ses amis ont reçu dimanche un premier châtiment de leurs mauvaises actions et de leurs actes de persécuteurs.

Les moines ne se vengent pas ; mais la conscience publique, une fois réveillée, se charge de faire justice de l'iniquité. Dimanche, les honnêtes gens de la Seine-Inférieure ont commencé.

UNE VACHE QUI MANGE 1815 FRANCS

Les journaux d'Italie racontent :

Ces jours derniers, un villageois de Lezza, un certain Colombo, ayant besoin de monnaie alla prendre dans son armoire un portefeuille afin d'en faire changer une assez forte somme. Pendant qu'il comptait ses billets, il entendit sa vache qui beuglait dans l'étable voisine et demandait de la sorte sa provende.

Il y courut, tenant à la main le précieux portefeuille dont il avait ployé précipitamment les billets. Puis il donna le fourrage à la bête et, pendant que celle-ci mangeait, il se souvint du portefeuille qui contenait 1815 francs. Il le chercha, ne le trouva plus. Mais, comme pendant ce temps personne n'était entré ni chez lui ni à l'étable, il comprit de suite ce qui venait de se passer. Le portefeuille était tombé dans le foin et la vache l'avait avalé.

Le villageois n'hésite pas ; il ouvre violemment la bouche de la bête et y plonge le bras aussi profondément qu'il peut et est assez heureux pour ressaisir le portefeuille, mais dans un état indescriptible. Il espère pourtant qu'à la trésorerie de Côme on lui remboursera la valeur de ses billets dont, paraît-il, les numéros sont encore reconnaissables.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Académie française s'est émue de l'exclusion brutale prononcée par le ministre de l'Instruction publique contre l'un de ses membres, actuellement son chancelier. Elle a trouvé révoltant qu'un des maîtres les plus renommés de l'Université fût déclaré indigne de prononcer un discours de distribution de prix à des élèves d'un lycée.

Elle a été à peu près unanime à considérer l'exclusion de M. Faguet, comme un acte arbitraire, inconvenant, offensant. Quelques-uns de ses membres eussent voulu qu'elle le marquât en ne répondant pas à l'invitation du ministre d'assister à la distribution du concours général. La majorité, tenant compte de la situation personnelle de quelques-uns de ses membres, a pensé qu'il suffirait d'exprimer un blâme formel et énergique. C'est ce qui a été décidé à une forte majorité.

Voici la résolution qu'elle a votée et fait insérer dans son procès-verbal :

« L'Académie, étonnée que l'un de ses membres ait été écarté de la présidence d'une distribution de prix, dans un lycée de Paris, en exprime tous ses regrets. »

INTERVIEW DE M. EMILE OLLIVIER

Nous avons interviewé M. Emile Ollivier, membre de l'Académie française, au sujet de cette résolution :

« Beaucoup de nos collègues, nous a-t-il dit, parmi lesquels MM. Jules Lemaître et Coppée, auraient voulu une protestation plus énergique encore.

Mais on a fait remarquer avec quelque raison que si l'Académie décidait de s'abstenir d'assister au concours général, ce serait mettre dans un grave embarras MM. Gréard, Boissier et Faguet lui-même qui occupent une situation particulière.

Mais je ne vous cache pas que l'indignation a été générale. La motion a été votée à la presque unanimité des membres présents.

Nous l'avons rédigée en termes courtois. C'était le meilleur moyen académique de répondre à une goujaterie.

Au ministère de l'Instruction publique, on est d'ailleurs coutumier de pareils procédés.

Il y a un an, j'écrivais à M. Leygues pour lui demander l'autorisation de consulter à la Bibliothèque nationale, un dossier contenant certaines lettres de l'empereur Napoléon III.

J'attends encore la réponse.

A ce sujet, je me souviens que, sous l'Empire, lorsque le Conseil des ministres décida d'enlever sa chaire à M. Renan, l'empereur lui écrivit lui-même une lettre pour lui annoncer cette mesure et lui en exprimer ses regrets.

Les temps sont changés. Il est vrai que je suis non seulement un adversaire politique, mais encore un vaincu.

Ajouterai-je que ce qui a si fort indisposé l'Académie, ce n'est pas seulement la mesure prise contre notre chancelier, mais la manière dont cette mesure a été prise.

Le ministre aurait pu au moins avertir lui-même l'intéressé par un mot aimable et lui donner quelques vagues explications.

Si la politesse est bannie du ministère de défense républicaine, elle devrait au moins trouver un refuge au ministère de l'Instruction publique. »

On assure que l'Académie des sciences morales votera une protestation pareille contre l'exclusion de M. Gebhart. On annonce que les élèves du concours général feront une ovation à M. Faguet.

A. J.

LES CONGRÉGATIONS

Démission du cardinal Perraud

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE L'ORATOIRE

S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, vient de donner sa démission de Supérieur général de l'Oratoire.

Un communiqué officiel à la *Semaine religieuse* de son diocèse portera, ce soir, cette nouvelle à la connaissance du public.

C'est un événement considérable et qui aura un grand retentissement dans le monde religieux et même dans le monde politique, car cette démission se rattache à la situation créée aux Congrégations religieuses par la nouvelle loi sur les associations.

Voici, sans commentaires, les explications que le R. P. Chauvin, Oratorien, Supérieur de l'Ecole Massillon, à Paris, a bien voulu nous donner :

— Vous n'ignorez pas que l'immense majorité des Oratoriens penche en faveur de la demande d'autorisation législative.

Pour obtenir cette autorisation, il faut que le Supérieur général fasse certaines démarches, donne des signatures.

Son Eminence a estimé que sa qualité de membre des Conseils de l'Eglise ne lui permettait pas de faire ces démarches près du gouvernement, auteur de la loi que le Saint-Père a flétrie avec tant d'énergie.

Elle a soumis ses scrupules au Pape, qui les a compris. Elle lui a soumis son projet de retraite, que Sa Sainteté a pleinement approuvé.

Vous savez que Léon XIII, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, a laissé la liberté — sous certaines conditions — aux Congrégations de demander l'autorisation.

Ces conditions ne peuvent être *pour nous* un obstacle, puisque nous ne sommes liés par aucun vœu, puisque nous ne sommes pas religieux.

Sans doute, la nouvelle loi nous place, comme des malfaiteurs, sous la surveillance de la haute police. Mais nous avons jugé qu'il valait mieux nous humilier pour sauver les œuvres.

Je suis convaincu, d'ailleurs, que cette crise ne sera que passagère et que le pays condamnera, aux prochaines élections, cette politique sectaire.

— Mais, mon Révérend Père, la conclusion serait donc que S. Em. le cardinal Perraud considère comme plus favorable aux intérêts généraux et à la sauvegarde des droits de l'Eglise, la résistance des Congrégations à la nouvelle loi ?

— Cela est absolument exact.

Son Eminence est partisan en principe de la résistance. Mais les intérêts engagés sont si divers, si différents, que Rome a voulu laisser à chaque Congrégation la décision de ce qui était le plus avantageux pour elle.

Il y avait donc pour Mgr Perraud une sorte de conflit — j'emploie ce mot, car je n'en trouve pas qui traduise exactement ma pensée — entre ses devoirs de Supérieur général de l'Oratoire et ses devoirs d'évêque et de prince de l'Eglise.

Supérieur général, il n'avait à s'inspirer que de l'intérêt propre de sa Congrégation ; évêque et cardinal, il avait, au contraire, l'obligation de regarder plus haut, d'agir conformément aux droits de l'Eglise et de *ne pas laisser croire par sa conduite* qu'il invitait les Congrégations à la soumission.

— Quand sera nommé le successeur de Son Eminence ?

— Je ne crois pas que nous le remplacions de longtemps.

Le R. P. Nouvelle continuera à administrer l'Oratoire en qualité de vicaire général jusqu'à la future assemblée générale qui n'aura lieu qu'en 1903.

A. JANNE.

Les RR. PP. Chartreux

Les Chartreux sont en possession d'un décret de 1816, qui reconnaît la Congrégation et lui confère la location du terrain qu'elle occupe, moyennant une somme déterminée.

Le président du Conseil, reconnaissant la force de ce décret, est disposé à reconnaître que les Chartreux n'ont pas de nouvelle demande à faire.

Le décret en question est en ce moment soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Les Chartreux ne resteront en France qu'à la condition expresse que le gouvernement ne s'immiscera en rien dans leur vie religieuse et ne connaîtra rien de leurs règles intérieures.

Les RR. PP. Bénédictins

Le P. François Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé, nous déclare que rien n'est encore fixé sur le *moment* du départ de la Congrégation, quoi qu'il soit arrêté en principe.

Il estime, en effet, que demander l'autorisation telle qu'elle est *exigée* par la loi et *expliquée* par l'arrêté ministériel, ce serait se déshonorer en pure perte.

En effet, dit-il, les articles 3 et 4 de l'arrêté ministériel ordonnent à toute Congrégation et à *chacun de ses membres* de renoncer au droit d'exemption déterminé par le Concile œcuménique de Trente et par les Constitutions apostoliques qui n'en sont que la confirmation. Or, c'est là une usurpation du pouvoir civil sur la puissance spirituelle qu'un catholique digne de ce nom ne peut accepter, puisque le Souverain Pontife seul peut dispenser d'un point de *discipline générale* dans l'Eglise.

Loin d'accorder cette dispense, Léon XIII, par l'organe de la Congrégation des Evêques et Réguliers, vient de déclarer que les Ordres religieux qui se soumettraient à l'arrêté ministériel, devraient le faire avec la *réserve expresse* des droits du Saint-Siège et des Constitutions apostoliques.

Cette déclaration met fin à toutes les hésitations, et pourquoi ? Parce que le gouvernement et les Chambres n'accepteront certainement pas cette réserve. S'appuyant sur les articles organiques, ils maintiendront l'arrêté ministériel, en l'aggravant même au besoin ; en sorte que les Ordres religieux qui auront cru pouvoir obtenir grâce par une concession seront rejetés comme *réfractaires à la loi*.

Qu'on se rappelle, nous dit le P. Chamard, ce qui s'est passé au début de 1791. Mis en demeure de faire le serment de se soumettre à la Constitution civile du clergé, plusieurs prêtres crurent pouvoir le faire avec la restriction *sauf les droits de l'Eglise*. Leur serment fut déclaré *illicite*, et ils furent traités en *réfractaires*. Il en sera de même pour la promesse exigée des Congrégations religieuses.

D'autre part, d'après le *Journal de Fécamp* :

On annonce que les Pères Bénédictins de Saint-Wandrille (Seine-Inférieure) seraient sur le point de quitter la France, par suite du vote de la loi sur les associations.

CEUX QU'ON DÉCORE

Nous avons parlé hier du négrier que le gouvernement de Défense républicaine veut décorer.

Le candidat légionnaire en question, dit la *Liberté*, faisant le service des transports entre Brazzaville et Bangui, se procurait des noirs sur la rive de l'Etat indépendant, et les échangeait contre de l'ivoire (quel titre aux yeux de la Défense !) sur la rive française de l'Oubangui.

En septembre 1900, l'Etat indépendant, ému de ce trafic, donnait l'ordre de l'empêcher par tous les moyens possibles. Le commandant belge du poste d'Imesché (Oubangui) donna la chasse au bateau monté par notre négociant, avec les deux petits vapeurs stationnaires de son poste, l'*A. I. A.* (initiales de la Compagnie *Association Internationale Africaine*) et l'*En Avant*).

Le futur décoré, averti de ce propos, tenu par le commandant belge : *Si je le prends, je le pends !* réussit à échapper à la poursuite.

Il n'est pas pendu. Donc, qu'on le décore !

LES MANŒUVRES NAVALES

L'amiral Gervais a adressé, hier soir, aux officiers et marins sous ses ordres, un ordre du jour félicitant tous les équipages pour la rapidité avec laquelle s'est effectué l'embarquement du charbon à bord des diverses unités. De fortes moyennes ont été constatées. C'est ainsi que le *Gaulois* a eu comme moyenne globale 185 tonneaux, le *Saint-Louis*, 172.

Dans l'après-midi qui a suivi le mouillage, 9 cuirassés et 4 croiseurs ont refait leur grand plein de charbon, et à bord de tous les navires, grâce au réel entrain des officiers et des équipages, sous la haute impulsion des commandants, la rapidité d'embarquement a dépassé les meilleurs résultats précédemment obtenus.

L'amiral termine en disant que bientôt nous n'aurons plus rien à apprendre de l'étranger.

Toulon, 26 juillet. — L'armée navale, après avoir pris les ministres, se rendra aux Salins entre 4 heures et 6 heures. On ne sait si elle y mouillera.

Le *Gustave-Zédé* appareillera demain matin pour les Salins.

Le 31 juillet, un grand dîner sera offert par le préfet maritime en l'honneur du vice-amiral Gervais et de tous les commandants de l'armée navale.

L'ARRIVÉE DE M. PICHON

M. et Mme Pichon, sont arrivés ce matin au Havre, à bord de l'*Aquitaine*, venant de New-York.

MM. Pol Neveu, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; Renaud, délégué par le XIV· arrondissement de Paris, ainsi que des

INFORMATIONS DU SOIR

Rome, 26 juillet. — Hier, on a fêté à la cour pontificale la journée dans laquelle Léon XIII a dépassé le long pontificat de Pie VII, qui régna 23 ans, 5 mois et 14 jours. L'état de santé du Pape permet l'espérer qu'il atteindra au moins les 25 années du pontificat de saint Pierre.

A cause de la fête de sainte Anne, Léon XIII ne donnera pas d'audience aujourd'hui.

(*Temps*)

Rome, 26 juillet. — Nous avons annoncé qu'une transaction fait intervenue entre le Saint-Siège et les Etats-Unis au sujet des Congrégations religieuses aux Philippines.

Voici le point essentiel de la transaction. Les moines seront autorisés à rester aux Philippines mais ils s'engageront à remplacer peu à peu par d'autres les religieux de nationalité espagnole.

M. Decrais, ministre des Colonies, est parti, ce matin, pour Vichy, où il compte passer quelques jours.

Un journal du matin reproduit, d'après un journal de Seine-Inférieure, le *Messager Rudois*, le bruit, que nous donnons ailleurs, de l'arrestation à Dieppe, sous l'inculpation d'espionnage, d'un Anglais que le croiseur *Dolphin*, de la marine anglaise, serait venu chercher quelques jours après.

Au ministère des Affaires étrangères, on prétend ne rien savoir à ce sujet.

Berlin, 26 juillet. — On mande de Kharkow : Huit membres du Conseil d'administration de la Banque agraire et de la Banque du commerce ont été arrêtés.

LE RAPATRIEMENT

Marseille, 23 juillet. — C'est à bord de l'*Océanien*, des Messageries maritimes, que s'embarquera, selon toutes probabilités, le général Voyron. Ce navire, qui partira de Nagasaki le 5 août, arrivera à Marseille le 28 septembre.

Son arrivée concordera avec celle des affrétés *Guadiana* et *Majunga*, qui portent 2400 hommes de troupes appartenant aux 40e et 58e de ligne.

LE DEPART DE M. DOUMER

Marseille. — M. Doumer, gouverneur de la Cochinchine, part dimanche par le paquebot l'*Indus* avec sa femme, trois de ses enfants et M. Daubé, attaché à son cabinet.

LE DEPART DE RANAVALO

La reine Ranavalo est arrivée à Marseille par le rapide de Bordeaux à 6 h. 52. Elle est accompagnée par le lieutenant Bruyère, sa tante, sa petite nièce et sa suite, en tout sept personnes.

Les voyageuses malgaches paraissent très fatiguées de cette nuit passée en chemin de fer ; elles étaient en effet en wagon depuis hier soir à 5 heures. L'enfant est très enrhumée : elle tousse, car les nuits sont froides.

L'ex-reine est descendue avec sa suite à l'hôtel des Colonies ; elle passera sa journée d'aujourd'hui à Marseille et s'embarquera demain à midi sur le *Duc-de-Bragance*, paquebot de la Compagnie transatlantique, qui la ramènera à Alger.

Vers 9 heures, un délégué de la préfecture, sans avoir informé la reine de sa visite, s'est présenté à l'hôtel. Ranavalo lui a exprimé son regret de revenir si tôt en Algérie.

Elle voudrait visiter Nice et le littoral, on lui fait espérer un nouveau voyage pour l'hiver. Ranavalo n'aime pas l'Algérie, à cause, dit-elle des passions politiques qui y sont trop violentes et qui troublent son séjour.

Cette après-midi, la reine sortira en landau, visitera la ville et fera de nouvelles emplettes en restant dans les limites étroites de ses ressources pécuniaires.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE VENDREDI SOIR

LES ÉLECTIONS

Du *Journal des Débats* :

Les électeurs qui ont, dimanche dernier, procédé paisiblement à la réélection de leurs représentants aux assemblées départementales étaient loin de se douter des conséquences d'un acte qui leur paraissait plutôt inoffensif.

Ils ne soupçonnaient aucunement que la prépondérance évidente — et même reconnue par les statistiques les plus tendancieuses et les plus diverses — dont les modérés disposaient et continuent à disposer dans la plupart des Conseils généraux et d'arrondissement était un mauvais signe pour eux et présageait l'avènement prochain de l'ère socialiste.

Tout cela, M. Jaurès le voit avec les yeux de la foi, qui sont plus perçants que ceux de la raison. Il est, toutefois, un point sur lequel nous sommes tentés d'être de son avis. L'absorption des radicaux par leurs alliés socialistes paraît assez conforme à la marche des choses.

On a vu à l'occasion de leur dernier Congrès combien les radicaux sont présentement désemparés, à quel point ceux d'entre eux qui sont teintés de socialisme font la loi dans le parti, et avec quelle docilité les autres obéissent à des injonctions qui n'ont rien de courtois.

Nous n'en éprouvons d'ailleurs aucune surprise ni aucun découragement, n'étant pas de ceux qui ont jamais compté sur la digue radicale pour arrêter le flot révolutionnaire.

MANŒUVRES RADICALES

Du *Temps* :

Le département du Nord est un de ceux où la lutte électorale a été la plus vive et où l'examen des scrutins est le plus instructifs. Le rôle du parti radical n'y apparaît pas comme très reluisant.

On sait quelle forte position les socialistes ont conquise sur plusieurs points de ce département. Il y a évidemment pour tout républicain fidèle à ses principes, progressiste ou radical, le plus grand intérêt à les en déloger.

Cette tâche si utile a été accomplie de main de maître, à Roubaix, par M. Motte, député progressiste. Elle le serait aussi à Lille, si les radicaux ne se mettaient pas en travers.

Les collectivistes sont en ballottage dans les quatre cantons. Dans trois de ces cantons, ils sont devancés ou serrés de près par des progressistes. Et ces socialistes ballottés ne sont pas les premiers venus : il y a le maire de Lille, M. Delory, et son adjoint, M. Ghesquières.

Notez, en outre, que ces socialistes-là ne sont même point des jaurésistes, des ministériels, mais appartiennent à la fraction guesdiste, qui est la plus intransigeante et la plus révolutionnaire.

Tout semble réuni pour faire partager aux radicaux le désir qu'ont tous les républicains de voir arracher une des plus grandes villes de France à la tyrannie de cette secte.

Eh bien ! il est à craindre que Lille ne soit pas délivrée, les radicaux s'alliant aux révolutionnaires.

Ce spectacle n'est pas édifiant. Reste à savoir ce qu'en penseront les électeurs radicaux, qui sont en général de petits commerçants, petits employés, petits propriétaires, et s'ils se laisseront endoctriner jusqu'à sacrifier d'excellents républicains aux énergumènes de la révolution sociale, simplement pour le plaisir d'assouvir les passions des comités radicaux.

RETOUR DU CORPS DU BARON DE KETTELER

Berlin, le 26 juillet. — C'est le 8 août qu'arrivera à Hambourg, sur le *Palatia*, le cercueil renfermant le corps du baron de Ketteler, l'ancien ministre d'Allemagne à Pékin, dont l'assassinat fut le prélude du drame qui se déroula dans le quartier des légations et tint si longtemps en émoi tous les peuples du monde civilisé.

Des funérailles solennelles seront faites à l'ancien ministre. D'importants honneurs militaires lui seront rendus. (*Agence nationale*.)

Brest, 26 juillet. — Un scandale vient de se produire à l'arsenal de Brest.

Le sous-brigadier de douane *Leduc*, surprenait ces jours derniers un quartier-maître et deux civils, débarquant au port du commerce des matériaux provenant de l'arsenal.

De l'enquête ouverte, il résulta l'arrestation du premier maître Ségalen, de l'atelier central de la flotte, chevalier de la Légion d'honneur, du quartier-maître et de deux civils.

Depuis quelque temps, Ségalen aurait fait sortir par des tiers des matériaux destinés à la construction d'un immeuble à Saint-Marc, près de Brest. Les quatre coupables ont été écroués à Pontanieu, mais Ségalen a été trouvé pendu dans sa cellule, au moyen de la corde servant à suspendre son hamac.

UNE MYSTERIEUSE ARRESTATION EN SICILE

Rome, 26 juillet. — Sur la dénonciation d'un de ses agents, le préfet de police de Palerme a fait appeler à son bureau un jeune couple qui séjournait dans cette ville depuis quelques semaines, qui disait être de nationalité française et domicilié en Algérie.

La jeune femme a été relâchée, mais on a gardé le mari qu'on suppose être un anarchiste dangereux.

La jeune femme affirme que son mari a des accès de folie, qu'il avait été enfermé dans un asile à Marseille et qu'ils avaient entrepris leur voyage en Italie sous un nom étranger afin de se soustraire aux recherches de leurs parents.

ACCIDENT A BORD DE LA « GLOIRE »

Lorient. — Un nouvel accident très grave s'est produit à bord du croiseur *Gloire*, en achèvement à l'arsenal.

Le chef ouvrier Rivault et deux ouvriers étaient occupés à ajuster un écubier ; l'échafaudage volant sur lequel ils étaient montés se déplaça et ils furent précipités dans le vide, tombant d'une hauteur de huit mètres sur un chaland attaché au croiseur.

Ils ont été relevés immédiatement et transportés à l'hôpital. Leur état est très grave.

PALAIS DE JUSTICE

SYNDICAT DE CAMBRIOLEURS

Les débats de la 10e Chambre correctionnelle nous ont révélé l'existence d'un syndicat de cambrioleurs.

On jugeait deux jeunes voleurs de 18 ans qui le 3 juillet s'étaient introduits dans la chambre d'un garçon boucher, Alfred Œuillet, boulevard Montparnasse.

Surpris par celui-ci, ils avaient été gratifiés de coups de couteau.

Au cours des débats, le président a lu la lettre suivante écrite à la machine et adressée à M. Œuillet :

Paris, 5 juillet 1901.

Le secrétaire de l'association mutuelle des cambrioleurs indépendants au nommé Œuillet :

Nous apprenons par les journaux que vous avez attrapé deux de nos amis : vous les avez blessés et fait arrêter.

Cela leur cause et nous cause un préjudice sérieux.

En conséquence, j'ai l'ordre de vous avertir que nous entendons nous rembourser de ce préjudice soit pécuniairement, soit autrement.

Signé : A. B.

Le tribunal a vu dans cette lettre une sérieuse menace, et a condamné les deux prévenus à deux ans et un an de prison.

ECHO DE L'EXPOSITION

Le tribunal arbitral composé de Mes Martinet et Michel Pelletier, avocats à la Cour d'appel, et Me Devin, avocat à la Cour de cassation, vient de rendre leur sentence au sujet de la catastrophe de la passerelle des Invalides.

Les familles des victimes obtiennent de 1000 à 10 000 francs, et les victimes des pensions viagères de 200 à 5000 francs.

Les frais incomberont à l'Etat. Les intérêts du capital et les arrérages partent du 18 août, jour de l'accident.